

**2<sup>e</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« FerroForum »**

**Entre les soussignés :**

l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture,  
désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

l'association sans but lucratif « FerroForum » représentée par son président, désignée ci-après  
« l'association », d'autre part ;

Pour tenir compte de la progression des frais de fonctionnement de l'association, les parties conviennent que l'article 4 alinéa 2 de la convention conclue le 10 mai 2023 entre parties est modifié comme suit :

« Sur base du budget prévisionnel définitif, élaboré par l'association conformément à l'article 6, l'État s'engage à accorder à l'association une participation financière d'un montant de 75.000.- euros à partir de l'exercice 2024. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **16 JUIL. 2024**

Pour l'association



Le président  
Joé Simon

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg,



Le Ministre de la Culture  
Eric Thiffé de Luxembourg